



Samedi 25 Octobre Inauguration de l'éco-lotissement « Soulédomati »

Petit rappel historique.

Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sous le précédent mandat, est née l'idée de la création d'un lotissement sur un terrain situé à Garnier, propriété de la commune. Un groupe de travail s'est constitué, mais une approche classique de division parcellaire, ne nous a pas satisfaits.



Après une visite organisée sur le site du premier éco-hameau de l'Ardèche, « Méasol » à Saint-Michel-de-Chabrillanoux, nous avons sollicité l'expertise d'Alja Darribère, architecte, pour réfléchir ensemble à une approche écologique de l'aménagement, avec pour points forts :

- l'harmonie entre le bâti et le site,
- la gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, de l'entretien et de la maintenance,
- le positionnement des constructions dans l'objectif de profiter au maximum de l'énergie solaire.

Un autre fil directeur aura été de limiter les coûts, de manière à offrir à l'achat des parcelles accessibles au plus grand nombre.

Un cahier des charges et un règlement ont été élaborés. L'éco-lotissement propose 6 lots d'environ 900m² vendus viabilisés 45 € / m². Pour la commune, une parcelle de 1800m², destinée à la construction de deux maisons à caractère social qui seront proposées à la location.

Les aménagements de base étant désormais achevés nous sommes heureux de vous inviter :

Le samedi 25 octobre à 11h00 sur le site, à champis Garnier.

L'inauguration sera suivie à 11 h 30 en mairie d'une présentation détaillée de l'éco-lotissement et de l'avant-projet des 2 villas communales.

Le verre de l'amitié viendra clôturer cette rencontre.



Travaux de terrassement



La route d'accès depuis la D219



Les 3 parcelles du bas



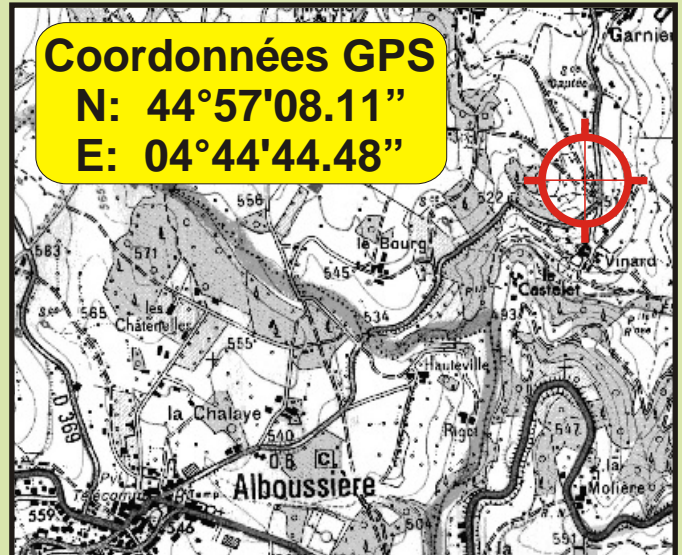
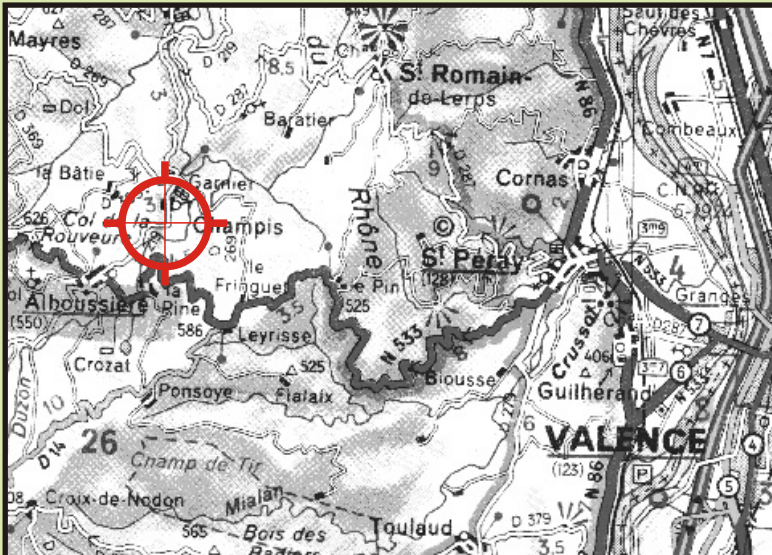
Les 3 parcelles du haut



Les réseaux sont en place



La parcelle communale



Coordonnées GPS
N: 44°57'08.11"
E: 04°44'44.48"